



## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 30 mars 2023 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

*Conseillers élus* : 23

*Conseillers en fonction* : 21

*Conseillers présents* : 18

*Conseillers représentés* : 2

*Date de convocation* : 24 mars 2023

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absents avec pouvoir : Mme Carole METZ, pouvoir à M. Maxime KERN  
Mme Joan MAAGER, pouvoir à M. Philippe SCHILLING

Absents non représentés : Mme Paola DI MICHELE

### **Objet : Adjudication de la chasse 2024-2033**

### **Composition de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) et de la Commission de Location**

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033. Dans le cadre de cette démarche, le conseil municipal est appelé à désigner les membres qui siègeront pour la commune au sein de la Commission Consultative Communale de la Chasse (Commission 4C) et de la Commission de location.

La **Commission 4C** regroupe l'ensemble des parties intéressées à la chasse communale (DDT, FDSEA, FDC, FIDS, ONF, lieutenant de louveterie, ...) et a plusieurs fonctions :

- avant et durant la phase de mise en location, d'éclairer les décisions de la commune sur la constitution des lots de chasse, les modes de location, le choix des candidats.
- durant toute la période d'exécution du bail, la commission constitue une instance de dialogue entre les parties, notamment à l'occasion des difficultés ou incidents qui peuvent survenir dans la mise en œuvre du bail de chasse.

La **commission de location** est un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique et d'ouverture des plis dans le cadre d'une location par la voie de l'appel d'offres. Elle est présidée par le Maire, et comprend en outre 2 conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal. Le receveur assiste à titre consultatif aux opérations de location.

**Vu** les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12/7/1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à 18 voix pour et 2 abstentions (Jacky NOLETTA, Richard VOLTZENLOGEL), **DECIDE**

- **DE CONSTITUER** la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C),
- **DE DESIGNER**
  - o M. Eric HOFFSTETTER, Maire, Président de la 4C,
  - o MM. Jacky NOLETTA et Richard VOLTZENLOGEL, Adjoints au maire, en qualité de représentants de la commune,
- **DE PRECISER** que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Sous-Préfecture le 31 mars 2023  
Publiée ou notifiée le 31 mars 2023  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,  
Maxime KERN

